



COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, GIMBERT Sylvia, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, SOMA Jacques, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, ROYER Carole, ARTAUD Nathalie, MARTIN Gilles, BOTTERO Emilie, INNOCENTI Maxime, COLLOMBON Danièle, BIAVA Patrick, FILLAT Éric.

ABSENTS REPRESENTES :

M. FABRE Claude donne procuration à COULOMB Pierre.
Mme PRATI Corinne donne procuration à INES Claude.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à BOUTRY Marcel.
Mme MARCHAND Charlène donne procuration à COULOMB Jean-Jacques.
M. PASSANANTE Jean-Philippe donne procuration à M. FILLAT Éric.
Mme NGUYEN Kim donne procuration à Mme COLLOMBON Danièle.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. TULLINI Daniel

M. le Maire rappelle l'ordre du jour : l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2016.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité (2 abstentions de Mme COLLOMBON et M. FILLAT, absents lors du précédent conseil municipal).

DELIBERATION N° 1 : MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 22/08/2016, M. le Maire de Saint-Zacharie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme approuvé en date du 12/11/2012. Le commissaire enquêteur a été désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Toulon le 02/08/2016 ; l'enquête s'est déroulée du 26/09/2016 au 25/10/2016, soit pendant 30 jours consécutifs.

Cette modification a pour objet de prendre en compte les effets du jugement du Tribunal Administratif de Toulon du 21 avril 2016, qui annule partiellement la délibération approuvant le PLU de la commune de Saint-Zacharie, en date du 12 novembre 2012.

L'article 1^{er} du jugement précise que :

« La délibération du 12/11/2012 (...) est annulée en tant qu'elle classe en zone UD le quartier du Plan, en zone 1UA5 le secteur de Montvert et en zone A les parcelles situées au Sud du secteur de Montvert cadastrées section B n° 166 à 168, 176, 190, 191, 711, 2093, 2220 à 2223 et 2313 ».

La procédure de modification a pour objet la modification de zonage des trois secteurs identifiés, et de reclasser l'ensemble de ces périmètres en zone naturelle N. Les dispositions réglementaires de la zone N s'appliqueront à ces secteurs :

- Pour le secteur 1 (zone du plan) : passage de la zone NBb du POS à la zone N PLU.
- Pour le secteur 2 : passage des zones NA + ND du POS à la zone N PLU.
- Pour le secteur 3 : pour les parcelles n° 2220 à 2223, 2313, 190 et 191 : passage de la zone ND du POS à la zone N PLU
et n° 166 à 168, 176, 711 et 2093 : passage de la zone NBb du POS à la zone N PLU.

Les évolutions réglementaires envisagées pour cette modification ne sont pas de nature à porter atteinte à l'économie générale du PLU de la commune.

La présente modification aura un impact sur le zonage (document graphique) du Plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

DELIBERATION N° 2 : VENTE D'ESPACES VERTS LOTISSEMENT LES PRES

M. et Mme MORELLI Georges, M. et Mme COSTE Dominique et M. DOMERGUE Michel souhaitent acheter à la commune une partie des espaces verts cadastrés section C3036 et mitoyens de leurs propriétés.

Le service des Domaines (Direction Générale des Finances Publiques) a fixé le prix à 90 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires aux ventes suivantes :
 - . 96 m² au prix de 90 € le m² (soit 8.640 €) au profit de M. et Mme MORELLI Georges.
 - . 99 m² au prix de 90 € le m² (soit 8.910 €) au profit de M. et Mme COSTE Dominique.
 - . 557 m² au prix de 90 € le m² (soit 50.130 €) au profit de M. DOMERGUE Michel.

Les frais afférents à cette vente (géomètre, notaire, ...) sont à la charge des futurs acquéreurs.

